

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Nombre de
Conseillers élus

15

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en
fonction

14

Présents : M. Christophe SIX, Adjoint - Mme Corinne HAJOSI - Mme Brigitte OSTERTAG - M. Luc RIEFFEL - Mme Priscille BAKAJ - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND

Conseillers
présents

9 + 2 procurations

Absents excusés et non représentés : M. Jean-Baptiste IDCZAK
M. Benoît RINGENBACH
Mme Brigitte ESTERMANN

Absents : /

A donné procuration : Mme Caroline MULLER à M. Christophe SIX
M. Daniel BING à M. Gilles SCHILLINGER

M. Luc RIEFFEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

3. Finances

3.2. Régularisation foncière : Acquisition des parcelles cadastrées section 6 n° 117 - 118

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation d'acquisition foncière d'une partie de l'emprise de la rue du Frohberg.

En effet, les parcelles cadastrées section 6 n° 117-118 qui appartiennent à ce jour à M. GROSS Michel correspondent à une partie de la rue du Frohberg.

Il est précisé que M. GROSS Michel a donné son accord pour céder les parcelles cadastrées section 6 n° 117-118 au prix de deux euros (2,- €).

Ce transfert de propriété présente un intérêt général et permet de régulariser les limites cadastrales de la rue du Frohberg.

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition (régularisation) pour deux euros (2 €), des parcelles cadastrées section 6 n° 117-118 d'une surface de 62m²,
- **dit** que les frais afférents à cet acte seront supportés par la commune,
- **décide** de transférer les parcelles dans le domaine public communal,
- **charge** l'Etude des Maîtres Éric TINCHANT et Isabelle TINCHANT-MERLI, Notaires associés à Rixheim, d'établir l'acte notarié,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

BRUEBACH le 19 novembre 2024

Le Secrétaire de séance,
Luc RIEFFEL



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

